

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 2022:
UNE ENVELOPPE BONIFIÉE POUR DE NOUVEAUX PROJETS
STRUCTURANTS !**

Granby, 2 novembre 2021 – Cette année encore, la MRC de La Haute-Yamaska choisit d'investir dans le développement local et régional de ses communautés. Pour l'appel de projets 2022 de son Fonds de développement des communautés (FDC), le conseil de la MRC a décidé de bonifier l'enveloppe budgétaire disponible à 300 000 \$.

Depuis six ans, ce Fonds agit comme levier dans la réalisation de projets porteurs améliorant les milieux de vie. Plus précisément, depuis son lancement, ce sont 1,25 million de dollars qui ont été investis pour appuyer 30 projets. Regroupées, ces initiatives ont permis des retombées évaluées à 9,1 millions de dollars dans nos communautés. Doté d'une nouvelle politique révisée, le FDC permet aux coopératives, aux organismes communautaires ou paramunicipaux, aux municipalités et aux organismes à but non lucratif de contribuer au développement de leur milieu de vie en mettant en place des projets qui répondent aux défis propres à leur réalité locale.

« Parce qu'il est fier des retombées réelles de ce Fonds sur son territoire, le conseil a décidé cette année de bonifier à 300 000 \$ les sommes disponibles, ce qui correspond à 50 000 \$ de plus que les années précédentes. Cette décision a notamment été prise en raison de l'intérêt constamment renouvelé pour le FDC et des projets porteurs qui en découlent. Nous avons hâte de découvrir les projets toujours plus innovants qui nous seront présentés cette année ! », explique M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Le lancement de l'appel de projets 2022 s'est déroulé aujourd'hui, à l'occasion d'une conférence de presse organisée aux locaux de la Popote roulante du Centre d'action bénévole (CAB) de Granby, un service qui a lui-même été relancé en 2019 notamment grâce au financement du FDC.

« Les services offerts par la Popote roulante ont été d'une aide particulièrement importante pour nos aînés durant le confinement et la pandémie. Ils permettent non seulement de briser l'isolement, mais aussi d'assurer une sécurité alimentaire pour tous, deux valeurs qui sont au cœur de notre mission. Par ailleurs, nos commandes sont passées de 11 000 repas pour l'année 2018-2019 à 24 000 pour l'année 2020-2021, des chiffres qui démontrent son importance pour notre population », précise Mireille Giguère, présidente du CAB de Granby.

PROJETS ADMISSIBLES ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Comme par les années passées, trois types de projets sont acceptés : les projets locaux, les projets régionaux et les études et planifications. Le montant total éligible et le pourcentage de dépenses admissibles diffèrent selon la nature et le lieu où le projet se réalise.

Pour être admissible et qualifié de structurant, un projet doit :

- Agir à titre de levier, de catalyseur, de moteur de développement ;
- Mobiliser, rassembler plusieurs partenaires dans l'atteinte d'un même objectif ou être le fruit d'une planification ou de consultations enjoignant le besoin d'être réalisé ;
- Générer des retombées positives sur le territoire donné ;
- Être novateur, puis susciter le développement créatif, responsable et durable ;
- Consolider les potentiels existants et valoriser leur déploiement ;
- Être attractif et faire rayonner une ou des communautés.

DATES À RETENIR

Les organismes qui souhaitent déposer un projet doivent absolument prendre d'abord contact avec le conseiller au développement de la ruralité et de l'agroalimentaire de la MRC qui les accompagnera dans leurs démarches.

Ils doivent ensuite obtenir une résolution d'appui de la ou des municipalités sur le territoire desquels le projet sera mis en œuvre. Pour 2022, les demandes d'appui auprès des municipalités doivent être transmises **avant le vendredi 14 janvier 2022, à midi**.

Cet appel de projets prend fin le **vendredi 18 février 2022, à 12 h** et le dépôt se fait désormais entièrement **par courriel** au **mrc@haute-yamaska.ca**.

À PROPOS DU FDC

Pour en savoir plus sur le FDC, consulter la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, obtenir le formulaire de présentation de projets ou les grilles d'évaluation, visitez le haute-yamaska.ca/developpement-local-et-regional.

Les sommes allouées dans le cadre du FDC sont rendues disponibles grâce à une aide financière du MAMH via le Fonds régions et ruralité, volet 2.

– 30 –

Source : Gabrielle Lauzier-Hudon
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2276
Glauzierhudon@haute-yamaska.ca